Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 022-212200034-20260520-2026_23-DE

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR**

# COMMUNE D'AUCALEUC
## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de convocation :*
*13 mai 2026*

# Séance du 20 mai 2026

Membres :
- En exercice : 15
- **Présents : 12**
- **Votants : 15**

L'an deux mille vingt-six, le vingt mai à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe OLLIVIER, Maire.

**Présents :** Christophe OLLIVIER, Maire, Jacques CHEVÉ, Florian BOUCARD, Jean-François CAUDET, Michel COLIN, Jordan LELOUS, Elisabeth MATHIEU, Carole LEBRETON, Christelle RABLAT, Christine RAFFRAY, Morgane RENAULT-LE LAN, Sabrina STUDER.

**Absents représentés :** Olivier MORRY ayant donné pouvoir à Jacques CHEVÉ
Samuelle RABASTE ayant donné pouvoir à Christophe OLLIVIER
Jessica DELEPINE ayant donné pouvoir à Morgane RENAULT-LE LAN

**Secrétaire de séance :** Morgane RENAULT-LE LAN

***Délibération n°2026-23***

## Commission Communale des Impôts Directs (CCID) : proposition de contribuables appelés à siéger

Monsieur le Maire explique que conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, cette commission est composée :
- du Maire ou d'un Adjoint délégué, Président de la commission
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

La désignation des commissaires est effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune, elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables proposée sur délibération du Conseil Municipal. Cette liste est réalisée en nombre double du nombre de commissaires titulaires et suppléants prévues, soit une liste de 24 contribuables.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE DE PROPOSER** les contribuables suivants pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) :

  Pierrick MARTIN, Marcelle BUARD, Michel RENAUX, Jean-Pierre SADA, Louis HENRY, Chrystèle MICHEL, Valérie GALLAND, Guy MASSOT, Grégoire COURTOIS, Christelle LAINÉ, Jocelyne MENARD, Jean-Marc QUINT, Marcel VOISIN, Emilie HUBERT, Isabelle RADOUX, Sandrine LAMBERT, Alain BILLARD, Florian BOUCARD, Jean-François CAUDET, Michel COLIN, Sabrina STUDER, Christine RAFFRAY, Carole LEBRETON.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits,
Pour copie conforme, le 26 mai 2026,
Le Maire,
Christophe OLLIVIER,

Le secrétaire de séance,
Morgane RENAULT-LE LAN,

MAIRIE D'AUCALEUC 22 Côtes d'Armor